

Compte rendu de la session d'Automne 2020 de la section 32, « Mondes anciens et médiévaux » du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS)

Établi par I. Guermeur, secrétaire scientifique

La section s'est réunie du lundi 19 au jeudi 22 octobre 2020, Salle Jacques MONOD du Comité National selon la jauge imposée dans la cadre de la crise sanitaire (10 personnes) et en visio-conférence par ailleurs.

Membres présents : Philippe BARRAL ; Marie BOUHAÏK GIRONES ; Matthieu CASSIN ; Marie CRONIER ; Raphaëlle CHOSSENOT ; Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN ; Héléne DEBAX-VIADER ; Marie-Laure DERAT ; Thomas DESWARTE ; Marie-Noëlle GIDON-ROUMANI Bernard GRATUZE ; Ivan GUERMEUR ; Jean-Olivier GUILHOT ; Caroline HEID ; Frédéric HURLET ; Marie-Christine MARCELLES ; Mohamed OUERFELLI ; Marie-Jeanne OURIACHI ; Laurent SCHNEIDER ; Catherine VERNA.

Membre excusé : Jean-Baptiste YON.

Le mardi 20 octobre, la section a reçu François-Joseph RUGGIU, directeur de l'InSHS, accompagné de Stéphane BOURDIN, Directeur-Adjoint Scientifique en charge de la section 32.

François-Joseph RUGGIU (FJR) tient à remercier la section de continuer à travailler dans des conditions générales difficiles. Il évoquera quatre points principaux :

- 1) L'évaluation des unités de la vague A ; la nouvelle nomenclature CNRS ;
- 2) Le concours 2020 et un aperçu des concours 2021 ;
- 3) Les promotions ;
- 4) Les mots-clés des sections.

FJR souhaite d'abord évoquer rapidement la mission de contrôle effectuée par la Cour des Comptes (CC) ces derniers mois à l'InSHS. Il y a deux nouvelles générales : un relevé d'observation provisoire de 120 pages d'analyses de la CC est parvenu au CNRS. À ce stade c'est un relevé confidentiel, aussi FJR ne peut-il pas aller plus loin dans sa présentation. Toutefois, il précise que ce rapport a appelé une réponse du CNRS. Antoine Petit et lui-même seront auditionnés par la 3^e chambre de la CC, puis ils recevront le relevé d'observations définitif et ils travailleront à partir de ce rapport à la réponse du CNRS. Ce relevé ne présente pas de difficultés majeures, mais des points sur lesquels il a fallu faire des réponses très argumentées. Il n'y a cependant pas de remise en cause de l'InSHS.

À propos de la prospective scientifique, c'est un sujet qu'il a abordé en section à plusieurs reprises, c'est aussi un point qu'a soulevé la CC. L'InSHS souhaite discuter de sa politique scientifique avec les différents acteurs, c'est pourquoi il a demandé au Conseil Scientifique de l'InSHS de mettre en place des groupes de travail sur chacun des axes de politique scientifique et, par ailleurs, chacun des DAS sera chargé d'animer des petits groupes pour discuter de la stratégie scientifique avec les Directeurs d'Unités, avec le CSI, avec les sections mais aussi avec des associations professionnelles et des acteurs extérieurs (au choix des DAS) : il faudrait qu'au printemps les groupes soient en place pour discuter de la politique scientifique de

l'InSHS, à l'image ce qui se fait déjà dans d'autres instituts du CNRS. Le temps n'étant pas aux grandes rencontres, le format retenu est celui de petits groupes.

LS : le Comité de l'archéologie, organe dont les missions n'ont toujours pas été redéfinies, pourrait-il être un de ces groupes ?

Stéphane BOURDIN : oui tout à fait.

FJR revient sur l'évaluation des unités de la vague A. La situation est singulière : il y avait 54 unités à évaluer et, pour certaines, le processus a pris du retard, des comités n'ayant pas pu se réunir du fait de la COVID ou de démissions dans le cadre de l'opposition à la LPR. Il y a donc 20 unités pour lesquelles le travail n'a pu être fait complètement. Le processus doit suivre son cours, un passage devant le CSI, puis une validation ultime par le Conseil Scientifique du CNRS étant nécessaire pour ces unités contractualisées avec l'établissement. Le calendrier demeure encore un peu flou pour ces 20 unités.

LS : Quid de la vague B ? Le HCERES ne nous a pas encore contacté. Comment va-t-on procéder puisque nous sommes en fin de mandature ? Il risque de pas y avoir d'expert du Comité National pour l'automne. C'est une discussion qui a été soulevée à plusieurs reprises en Commission des Présidents du Comité National (CPCN), mais aucune position unanime ne s'est dégagée.

FJR : ce que je peux vous dire, c'est que la vague B va être divisée en 3 phases : a priori Bordeaux en janvier/février, puis Pau et Rennes (cette phase sera terminée en avril) ; en mai, Nantes ; ensuite, entre mai et l'automne, la Normandie avec Caen, Rouen et Le Havre.

FJR tient à évoquer la transformation de la terminologie relative aux unités du CNRS qui va vers une simplification du nombre de structures et donc des sigles. Les Unités Mixtes de Recherche (UMR) et les Unités Propres de Recherche (UPR) restent en place. En revanche, un regroupement des Unités Mixtes de Service (UMS), des Unités de Service et de Recherche (USR) et des Unités Propres de Service (UPS) sera opéré : ces trois types seront fondus dans une seule Unité d'Appui et de recherche (UAR), mais en distinguant deux types : les UAR à dominante recherche, qui passeraient devant le Comité National (par exemple les MSH) et d'autres qui ne seront que des unités d'appui, qui ne passeraient pas devant le CN. Il y a d'autres subtilités comme les Fédérations de Recherche (FER) qui changent aussi un peu. Par ailleurs, le CNRS pourrait devenir tutelle secondaire de certaines unités pour lesquelles il a un intérêt scientifique mais pas un intérêt global. Il sera possible de créer des Équipes Mixtes de Recherche (EMR), qui existent déjà, mais qui jusqu'à présent ne sont utilisées que par l'InSB pour des unités de l'INSERM. Il s'agit d'une structure où le CNRS est présent, à travers des chercheurs ou des IT, une entité dont il n'est pas tutelle de l'ensemble, mais à laquelle il contribue, par exemple, *via* une composante spécifique. Ce principe va être étendu à tous les instituts du CNRS.

Par ailleurs, depuis 2 ans, dans le cadre de la célébration de son quatre-vingtième anniversaire, le CNRS a mis en place des projets 80/Prime afin de renforcer l'interdisciplinarité entre instituts du CNRS. Il prévoit le financement d'une dotation pour deux équipes de deux instituts travaillant ensemble, avec un contrat doctoral. Pour le moment le programme est

maintenu uniquement sous la forme d'une dotation, dans la mesure où l'attribution d'un contrat doctoral dépendra de la possibilité de mettre sur pied une campagne doctorale ou non, en fonction du budget qui sera alloué à l'établissement.

Hélène DEBAX (HD) : dans le cas de figure où le CNRS deviendra tutelle secondaire, celui-ci va-t-il se désengager, notamment financièrement ?

FJR : depuis un an et demi le CNRS a proposé une évolution de ses partenariats en cherchant à distinguer entre les tutelles principales et les tutelles secondaires : les tutelles principales assurant le pilotage de l'unité, elles sont impliquées dans la définition et la réalisation de l'ensemble du projet scientifique ; les tutelles secondaires sont associées à la définition d'une partie du projet qu'elles soutiennent par leurs personnels. Un cas typique : une deuxième université, avec un petit nombre de personnels dans une seule équipe, qui apporte une petite dotation (par opposition au CNRS et à l'université principale). Le CNRS a demandé à ses partenaires d'être distingués en fonction de leur niveau d'engagement dans l'unité. Derrière cette question, il y a des conséquences au niveau des signatures et de la répartition de la propriété intellectuelle. En réalité, la réforme va nous concerner mais elle est surtout impulsée par les collègues des autres sciences qui sont très sensibles à la question de la propriété intellectuelle, aux brevets, etc. Cette division des partenaires est intéressante car elle permet de simplifier un certain nombre d'actes, en offrant un mode de fonctionnement plus souple. Voilà le schéma. Le CNRS a proposé cela à ses partenaires, ce qui a suscité de nombreuses discussions. À l'heure actuelle, la plupart des sites ont accepté ce principe.

À partir de là, le raisonnement du CNRS est de dire que si des partenaires peuvent devenir tutelle secondaire, alors le CNRS souhaite aussi pouvoir utiliser cette possibilité, par exemple dans des unités où il est très peu présent. C'est un cas de figure qui peut s'envisager mais je ne le vois pas venir de manière massive à l'InSHS. On peut aussi envisager le cas où l'évolution de l'unité est tel que nous souhaitons nous concentrer sur un axe plutôt que sur l'ensemble de l'unité : dans ce cas l'InSHS pourrait souhaiter devenir tutelle secondaire. Nous ne l'avons pas encore fait.

Mohamed OUERFELLI (MO) : une question au sujet du financement des laboratoires. Dans la mesure où la LPR n'apporte pas de moyens pérennes supplémentaires, quelle serait la politique du CNRS en matière d'évolution des dotations budgétaires ?

FJR : sur la LPR inutile d'épiloguer, à ce stade je n'ai pas la moindre idée de ses apports concrets en 2021, je n'ai pas d'information, on ne nous a pas encore signifié le budget de l'établissement, nous avons fait une demande en augmentation et, à ce jour, je ne peux pas vous dire si celui-ci sera en augmentation ou non. J'attends que la concrétisation budgétaire de la LPR se réalise dès 2021.

Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN : comment choisit-on de devenir tutelle secondaire ? Le modèle pour les collègues scientifiques est clair : un site, une équipe autonome au sein d'un très grand laboratoire. Mais que faire dans des cas plus imbriqués, où les équipes ont des personnels issus de plusieurs établissements et du CNRS ?

FJR : il ne faut pas surestimer la rationalité des collègues des autres sciences : dans la plupart des instituts il y a des unités multi-tutelles et l'InSHS ne détient pas le record. À ce stade, le

CNRS est engagé dans un travail de redéfinition des tutelles principales et secondaires. Ce travail est en cours au niveau des établissements et la discussion porte sur leur degré d'engagement. Par exemple, si quatre tutelles ont le même niveau d'engagement, tout le monde reste tutelle principale ; en revanche, quand il existe un déséquilibre, il y a une discussion au cas par cas, une négociation. À partir de là tous les cas de figure sont possibles. Si un établissement souhaite rester tutelle principale et qu'il a une participation équilibrée, il n'y a pas de raison que ça change. Je décris des processus généraux.

Ivan GUERMEUR (IG) : Une question au sujet des contrats doctoraux CNRS. Quelle est la procédure de sélection des thématiques ? On a vu paraître certains appels à candidature avec un directeur de thèse nominalelement prédéterminé, même dans des unités pourtant sans tutelle universitaire ou rattachement à une école doctorale, ce qui paraît assez étonnant.

FJR : il y a eu deux campagnes : 200 contrats en 2019 et 180 en 2020. Nous avons procédé par choix de sujet mais pas précisément de directeur de thèse. C'est une démarche descendante du CNRS vers les Instituts, puis vers les unités selon des thématiques de politique scientifique. Il y a consultation des réseaux, en particulier des GIS études aréales. Ensuite, quand le choix du sujet a été élaboré, les postes sont affichés. L'affichage se fait selon la procédure européenne et vers les écoles doctorales C'est un outil de politique scientifique, ouvert sur des thématiques scientifiques.

FJR : à propos des concours 2020 et 2021. Le Concours 2020 a eu lieu et nous pouvons nous en féliciter, je tiens à vous remercier pour le travail que vous avez fait. Les collègues ont pu être nommés au 1^{er} octobre. Cette année un des 10 postes de DR2 pour des recrutements de niveau international est allé à la section 35. Les candidatures proposées par les sections ont été évaluées en jury d'admission, il y avait une vingtaine de candidats potentiels. Tous les collègues retenus étaient des étrangers ou travaillaient hors de France ; ils avaient été placés au-dessus de la barre par les sections et l'opération sera renouvelée l'an prochain. La candidature proposée par la section 35 avait été classée 1 par le Jury d'Admissibilité et le premier de la liste complémentaire a été remonté, c'est le mécanisme qui était prévu. Cette année, plus de 50% des affectations se sont faites sur des IDEX et I-SITES, ce qui correspondait aux souhaits des lauréats, et 85 % si on ajoute les plus gros partenaires.

LS : une remarque de notre part, nous essayons aussi bien évidemment d'avoir une stratégie et des orientations scientifiques partagées et discutées, tout en maintenant un équilibre essentiel entre les domaines, les périodes, les aires culturelles, dans la continuité de nos prédécesseurs. Depuis la fusion des grades CR1/CR2, on constate un rajeunissement des recrutements, de manière modérée, la moyenne de cette année étant à 34 ans. On essaye à la fois de maintenir des équilibres dans les domaines traditionnels et ouvrir sur les nouveaux terrains (Afrique et Asie). Nous veillons à co-construire ; le rapport de conjoncture, analysant différents facteurs, montre que la section est en train de changer, par exemple elle se rajeunit.

FJR : sur le plan des équilibres, je vous en suis très reconnaissant et quant au rajeunissement du concours, c'est une très bonne chose. Pour les collègues plus avancés dans la carrière, les chaires de directeur de recherche « junior », si elles se mettent en place dans le cadre de la LPR, seront une opportunité.

Pour le Concours 2021, nous serons sur les mêmes bases qu'en 2020. Nous avons atteint un niveau d'étiage assez bas pour les départs à la retraite, qui va durer encore quelques années. Le principe 250 CR / 310 IT nous protège car il n'y a pas 250 départs annuels de chercheurs à la retraite en ce moment. L'InSHS va demeurer sur une quarantaine de postes de chercheurs mis au concours cette année. On recrute plus de chercheurs qu'il n'y a de départs à la retraite concrétisés, donc les recrutements d'IT en pâtissent, nous remplaçons à peine les départs à la retraite des IT, les effectifs de l'InSHS comptent 1700 chercheurs et moins de 1400 IT.

LS : sur l'étiage des départs à la retraite, la démographie de la S32 n'est pas la même que celle globale du CNRS ou même de l'InSHS, on est encore sur le haut de la vague. Nous sommes encore à 8 départs annuels sur les années qui viennent. Chaque année on constate une érosion qui est continue : depuis plusieurs années nous avons plus de départs que de postes mis au concours, on comptabilise 18 postes perdus sur les 6 ans, et sur 20 ans la section compte 72 chercheurs de moins (285 postes en 2002 / 213 postes aujourd'hui, en comptant les intégrations en CDI ou par voie de détachement).

FJR : nous savons cela. Entre 2017 et 2019 la section est en effet déficitaire, la DRH compte le nombre de mensualités qui sont restituées à l'institut. Toutefois, le déficit réel se résorbe petit à petit. Par ailleurs, dans certaines sections il n'y a pas de départ à la retraite, il faut néanmoins pouvoir y mettre des postes pour le concours. Vous êtes aussi victime d'un autre mécanisme : depuis que l'exigence de l'interdisciplinarité s'est accentuée, l'InSHS se doit d'ouvrir des postes dans les Commissions interdisciplinaires (CID). Les collègues quittent la section, pour la retraite ou pour d'autres établissements de l'ESR, et vous n'êtes pas alimentés par les recrutements en CID.

IG : D'autant plus que depuis 2016 la Section 32 n'est curieusement plus une section de rattachement de la CID 52 « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel ».

MO : il faut aussi noter qu'on sait d'ores et déjà que la campagne d'emplois à l'université sera catastrophique en 2021.

FJR : il y a la politique des universités, celle du gouvernement, etc. En SHS, nous sommes particulièrement sensibles aux à-coups des recrutements : dans les années 70/80 on n'a pas beaucoup recruté, donc il n'y a pas eu de départs massifs, en revanche, pendant les années 85/90 il y a eu des recrutements massifs, c'est pourquoi nous avons toujours des postes.

FJR : À propos des promotions CRCN > CRHC, nous restons sur les mêmes modalités que les années précédentes.

LS : cette année nous avons encore 11 candidats à la promotion CRHC, contre 15 l'an passé, et 16 et 28 dans les deux campagnes de 2018, mais certaines sections ont un taux de candidature bien plus faible avec 3 ou 4 candidats seulement. De manière plus générale, pour le passage DR2 > DR1, en 2016 il y avait 21 candidatures et nous avons eu 5 promotions, depuis ça s'est érodé avec cette année seulement 9 candidatures pour un vivier d'une trentaine de collègues promouvables. Il y a là un message qui ne passe pas, des candidats se découragent et renoncent car le goulot devient trop étroit et, dans la mesure où le nombre

de promotions est lié à la pression du nombre de candidats, « la machine » se bloque. De trop nombreux collègues finissent leur carrière au grade DR2.

FJR : pour le moment, la répartition n'est pas faite, vous serez très vraisemblablement sur les mêmes niveaux de promotions CRCN > CRHC que l'an passé.

Par ailleurs, il faut aussi noter qu'en S32 seuls 12 des 148 Chargés de Recherche que compte la section sont titulaires d'une HDR, ce qui est un des taux les plus faibles du CNRS. Le problème tient notamment aux exigences de la section 21 du CNU pour l'HDR qui sont totalement déconnectées des réalités ; j'avais ouvert le débat avec les sections 21 et 22 du CNU. Derrière tout cela il y a un impact très important sur des progressions de carrières qui sont retardées et bloquées.

Au sujet du passage DR2 > DR1, avec le protocole de revalorisation des carrières qui a été signé, il va y avoir la possibilité de décontingenter le passage vers la classe exceptionnelle des DR, ce qui va mécaniquement libérer des places en DR1 et produire un appel d'air qui pourrait remobiliser un ensemble de collègues qui ne verront plus le grade DR1 comme une fin de carrière. Vous aurez là aussi à peu-près ce que vous avez eu l'an dernier (± 3 promotions), il y aurait au total une trentaine de promotions DR1 possibles pour l'ensemble des dix sections de l'InSHS.

Bernard GRATUZE : en archéométrie, je passe mon temps à dire à mes collègues de faire leur HDR de préférence dans les sections scientifiques du CNU où ils sont plus raisonnables.

Frédéric HURLET : il y a aussi une forte pression sur les collègues avec ce que certains déposent en matière d'HDR, ce qui produit parfois de l'auto-censure. Il y a des discussions à ce sujet au sein des sections en humanités et sciences de l'érudition du CNU, mais beaucoup de collègues s'arc-boutent sur des exigences qui correspondent plus à celles de l'ancienne thèse d'État qu'à ce que devrait être une HDR. C'est un vrai problème.

FJR : pour ce qui est des mots-clés, pour votre section tout a été bouclé.

IG : pour revenir sur les questions de déontologie, d'éthique, d'intégrité scientifique qui nous occupaient quand vous êtes arrivé, au-delà du fait de travailler dans des pays dont les régimes sont parfois autoritaires ou dictatoriaux, il y a désormais une pression forte pour instrumentaliser les données archéologiques/historiques à des fins de propagande, à vouloir imposer une certaine vision « historique », ce qui constitue maintenant un vrai problème pour des collègues, comme l'exemple récent d'une exposition annulée à Nantes est venu le rappeler. Par ailleurs, il y a aussi la question du traitement de la documentation issue de pillages, de fouilles clandestines, en France comme à l'étranger, d'une manière générale du rapport aux collections privées et au marché des antiquités qui est un problème prégnant dans la section 32.

Matthieu Cassin : nous nous interrogeons pour savoir dans quelle mesure nous pouvons tenir compte de ces questions déontologiques dans l'évaluation.

FJR : au sujet de la déontologie, de l'éthique, le CNRS a mis en place une Mission à l'intégrité scientifique (MIS) dans le cadre de laquelle notre collègue Cécile Michel est chargée de mission, elle est très sensibilisée à cette question des pillages, et il faut que les collègues qui

s'interrogent sur ces questions se rapprochent de la MIS. À l'étranger, on peut se retrouver à travailler dans des contextes politiquement difficiles, mais nous sommes sensibles à tout ce qui relève de la sécurité des agents et le service du Fonctionnaire de Sécurité et de Défense est très attentif quand il délivre les ordres de mission ; il se met en contact avec l'ambassade de France dans les pays en question. Dans le cadre de l'évaluation, sur les questions déontologiques/éthiques, il faut de mon point de vue rester prudent ; il faut observer et laisser les collègues se déterminer. C'est une question qui revient fréquemment avec aussi le problème de l'intégrité scientifique, du plagiat, etc.

Propositions de la Section 32 pour les médailles de bronze et d'argent :

Pour la **médaille de bronze**, la section a proposé Esther GAREL, MCF à l'Université de Strasbourg, membre du laboratoire Archimède (Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée – Europe), UMR 7044 (CNRS, Université de Strasbourg, Université de Haute Alsace, Ministère de la Culture).

Pour la **médaille d'argent**, la section a proposé Daniel STÖKL BEN EZRA, Directeur d'études à l'EPHE, PSL, membre du laboratoire AOROC (Archéologie, philologie et histoire d'Orient et d'Occident), UMR 8546 (CNRS, ENS, EPHE, PSL).

Promotions CRCN vers CRHC :

Il y avait 11 candidatures.

- 1^{er} — Bernard MEUNIER (HiSoMA UMR 5189)
- 2^e — Marie Odile ROUSSET (Archéorient UMR 5133)
- 3^e — Stavros LAZARIS (Orient & Méd. UMR 8167)
- 4^e — Fabio ACERBI (Orient & Méd. UMR 8167)
- 5^e — Christophe NICOLLE (ArScAn UMR 7192)
- 6^e — Christine GADRAT (LA3M UMR 7298)
- 7^e — Évelyne BRUNET-PRIOUX (ArScAn UMR 7041)

Promotions DR2 vers DR1 :

Il y avait 9 candidatures.

- 1^{ère} — Katell BERTHELOT (TDMAM UMR 7297)
- 2^e — Askold IVANTCHIK (IRAM/Ausonius UMR 5607)
- 3^e — Armand JAMME (CIHAM UMR 5648)
- 4^e — Laïla NEHME (Orient & Méd. UMR 8167)

Promotions DR1 vers DRCE1 :

Il y avait 10 candidatures.

1^{ère} — Véronique BOUDON-MILLOT (Orient & Méd. UMR 8167)

2^e — Anne BOUD'HORS (IRHT UPR 841)

3^e — Jean-Charles MORETTI (IRAA USR 3155)

Promotion DRCE1 vers DRCE2 :

Il y avait 1 candidature.

1^{ère} — Cécile MICHEL (ArScAn UMR 7041)

Évaluations de chercheurs :

- ArAr (UMR 5138) : 1 avis favorable suite à avis différé.
- ArScAn (UMR 7041) : 13 avis favorables.
- Proclac (UMR 7192) : 5 avis favorables.
- AASPE (UMR 7209) : 2 avis favorables.
- CeRMI (UMR 8041) : 2 avis favorables.
- Centre Léon Robin (UMR 8061) : 1 avis différé.
- CRCAO (UMR 8155) : 2 avis favorables.
- Orient & Méditerranée (UMR 8167) : 22 avis favorables, 1 avis différé, 1 avis d'alerte, 1 vote d'insuffisance professionnelle.
- AnHiMA (UMR 8210) : 4 avis favorables.
- CESOR (USR 8216) : 1 avis favorable.
- Centre Jean Pépin (UMR 8230) : 1 avis favorable.
- AOROC (UMR 8546) : 12 avis favorables, 1 avis différé, 1 avis réservé.
- CRH (UMR 8558) : 4 avis favorables.
- LEM (UMR 8584) : 1 avis favorable.
- LAMOP (UMR 8589) : 7 avis favorables.
- CRM (UMR 8586) : 2 avis favorables.
- CRC (USR 3224) : 1 avis favorable.

Confirmation d'affectation des lauréats du concours CRCN 2020 et désignation de leurs directeurs de recherches :

- Olivier BORDEAUX : UMR 7041, ArScAn (directrice de recherche proposée : Marie-Christine MARCELLESI).
- Alexandre DISSER : UMR 5060, IRAMAT (directeur de recherche proposé : Laurent SCHNEIDER).
- Piero Andrea MARTINA : UPR 841, IRHT (directrice de recherche proposée : Marie BOUHAÏK-GIRONES).
- Fernand PELOUX : UMR 5136, FRAMESPA (directeur de recherche proposé : Matthieu CASSIN).
- Julie REMY : UMR 6566, CReAAh (directeur de recherche proposé : Philippe BARRAL).
- Perrine PILETTE : UMR 8167, Orient & Méditerranée (directrice de recherche proposée : Marie CRONIER).
- Katia SCHORLE : UMR 7299, CCJ (directeur de recherche proposé : Frédéric HURLET).

Confirmation d'affectation des lauréats du concours DR2 2020 :

- Marie-Hélène BLANCHET : UMR 8167, Orient & Méditerranée.
- Fabienne JOURDAN : UMR 8167, Orient & Méditerranée.
- Valérie MATOÏAN : UMR 7192, Proclac.
- Clarisse PRETTE : UMR 8210, AnHiMA.

Titularisations :

Avis favorables pour Veronica CICOLANI (AOROC, UMR 8546) ; Jeremy DELMULLE (IRHT, UPR 841) ; Raphaële MEFFRE (Orient & Méditerranée, UMR 8167) ; Cédric QUERTIER (LAMOP, UMR 8589) ; Louise QUILLIEN (ArScAn, UMR 7041) ; Marguerite RONIN (ArScAn, UMR 7041) ; Jérôme Ros (ISEM, UMR 5554).

Éméritat :

Avis favorable :

- Catherine DARBO-PESCHANSKI, Centre Léon Robin, UMR 8061 (1^{ère} demande).

Évaluation permanente par une 2^e section ou CID :

Avis favorable pour Julien DEMADE, LAMOP UMR 8589 (S32 + S36).

Changement de direction d'unité :

Avis très favorables :

- à la nomination d'Anne Yvonne GUILLOU en qualité de directrice et à celle de Pierre-Marie BLANC, en qualité de directeur adjoint de l'USR 3225, MSH Mondes à Nanterre.
- à la nomination de Giulia BOETTO en qualité de directrice et de Emmanuel BOTTE et Corinne ROUSSE en qualité de directeurs adjoints de l'UMR 7299, CCJ à Aix-en-Provence.

Avis favorable :

- à la nomination de Gilles POLLET en qualité de directeur de l'USR 2005, MSH Lyon-Saint-Étienne.
- à la nomination d'Adrien FAUVE en qualité de directeur de l'USR 3134, Institut Français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC) relocalisé à Bichkek (Kirghizstan).

Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS :

- FR 3747, Maison de l'Orient & de la Méditerranée, Lyon : avis très favorable.
- UMR 5133, Archéorient, Lyon : avis très favorable.
- UMR 5138, ArAr, Lyon : avis très favorable.
- UMR 5189, HiSoMA, Lyon : avis très favorable.

Évaluation d'écoles thématiques :

Avis favorable :

- *École thématique Pluribois 2021*, portée par Vanessa PY-SARAGAGLIA (UMR 5602, GEODE, Toulouse).

Renouvellement de GDR :

Avis très favorable au renouvellement du GDR 3544 « Sciences du Bois » porté par Eric BADEL, directeur et Myriam CHAPLAIN et Bruno CLAIR, directeurs adjoints.

Évaluation de revues :

Avis très favorable : *Afriques* ; *Antiquités africaines* ; *Archéologie médiévale* ; *ArchéoSciences* ; *Bulletin d'études orientales* ; *Cahiers de civilisation médiévale* ; *Cahiers « Mondes anciens »* ; *Dialogues d'histoire ancienne* ; *Études celtiques* ; *Food & History* ; *Gallia* ; *Histoire et Sociétés Rurales* ; *Médiévales* ; *Les Mélanges de la Casa de Velázquez* ; *Le Moyen Âge* ; *Les Nouvelles*

de l'Archéologie ; Revue archéologique ; Revue de l'histoire des religions ; Revue numismatique ; Syria.

Avis favorable : *Afrique, Archéologie et Arts ; Aquitania ; Clio ; Eugesta ; Histoire et Mesure ; Revue des Études Anciennes ; Tabularia.*

Pas d'avis : *Arabian Humanities ; Bulletin de l'Institut Français d'Études Andines ; Les Cahiers de Framespa ; Genre et Histoire ; Histoire, médecine et santé ; Methodos ; Philosophie antique.*

MOTION DE LA SECTION 32 : HOMMAGE À SAMUEL PATY

La section 32 « Mondes anciens et médiévaux » du Comité National de la Recherche Scientifique s'associe à l'hommage national qui est rendu à notre collègue Samuel Paty, assassiné pour avoir exercé son métier d'enseignant d'histoire-géographie et avoir voulu préparer les nouvelles générations à l'exercice de l'esprit critique. La section réaffirme son soutien à toute la communauté des enseignants et sa conviction que la liberté d'expression et l'apprentissage des disciplines scientifiques font partie intégrante de l'exercice de la pédagogie républicaine.